

Bruxelles, le 17.10.2017
COM(2017) 595 final

ANNEX 1 – PART 2/5

ANNEXE

à la

**proposition de
DÉCISION DU CONSEIL**

relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège concernant l'octroi de préférences commerciales supplémentaires pour des produits agricoles

Accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège concernant l'octroi de préférences commerciales supplémentaires pour des produits agricoles, conclu sur la base de l'article 19 de l'accord sur l'Espace économique européen

ANNEXE I

Accès en franchise de droits pour les importations en Norvège de produits originaires de l'Union européenne

| Code tarifaire douanier norvégien | Désignation des marchandises |
|-----------------------------------|---|
| 01.01.2100 | Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants; chevaux; reproducteurs de race pure |
| 01.01.2902 | Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants; autres chevaux; d'un poids inférieur à 133 kg |
| 01.01.2908 | Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants; autres chevaux; autres |
| 02.07.4300 | Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05; de canards; foies gras, frais ou réfrigérés |
| 02.07.5300 | Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05; d'oies; foies gras, frais ou réfrigérés |
| 05.06.9010 | Os et cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégelatinés; poudres et déchets de ces matières; autres; destinés à l'alimentation des animaux |
| 05.11.9911 | Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine; autres; poudre de sang, impropre à la consommation humaine; destinés à l'alimentation des animaux |
| 05.11.9930 | Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine; autres; viandes et sang; destinés à l'alimentation des animaux |
| 05.11.9980 | Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine; autres; autres; destinés à l'alimentation des animaux |
| 06.02.1021 | Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons; boutures non racinées et greffons; boutures pour pépinières ou à des fins horticoles, à l'exception des plantes vertes du 15 décembre au 30 avril; <i>Begonia</i> , toutes variétés, <i>Campanula isophylla</i> , <i>Eupharboria pulcherrima</i> , <i>Poinsettia pulcherrima</i> , <i>Fuchsia</i> , <i>Hibiscus</i> , <i>Kalanchoe</i> et Pétunia pendant (<i>Petunia hybrida</i> , <i>Petunia atkinsiana</i>) |
| 06.02.1024 | Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons; boutures non racinées et greffons; boutures pour pépinières ou à des fins horticoles, à l'exception des plantes vertes du 15 décembre au 30 avril; <i>Pelargonium</i> |
| 06.02.9032 | Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons; autre; avec motte de terre ou autre milieu de culture, y compris les plantes fruitières et les plans de légumes pour ornements; plantes vertes en pot du 1 ^{er} mai au 14 décembre; <i>Asplenium</i> , <i>Begonia x rexcultorum</i> , <i>Chlorophytum</i> , <i>Euonymus japonicus</i> , <i>Fatsia japonica</i> , <i>Aralia sieboldii</i> , <i>Ficus elastica</i> , <i>Monstera</i> , <i>Philodendron scandens</i> , <i>Radermachera</i> , <i>Stereospermum</i> , <i>Syngonium</i> et <i>X-Fatshedera</i> , même si importées comme parties de lots de plantes mélangées |
| ex | Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré; haricots; haricots à l'état frais ou réfrigéré (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.), autres que haricots verts, doliques-asperges et |

| Code tarifaire douanier norvégien | Désignation des marchandises |
|-----------------------------------|--|
| 07.08.2009 ^(d) | haricots beurre |
| 07.09.9930 | Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré; autres; autres; maïs doux; destinés à l'alimentation des animaux |
| ex 07.10.2209 ⁽ⁱ⁾ | Légumes (non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur), congelés; légumes à cosse, écosés ou non; haricots (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.); autres que haricots verts, doliques-asperges et haricots beurre |
| 07.11.5100 | Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à la consommation en l'état; champignons et truffes; champignons du genre <i>Agaricus</i> |
| 07.11.5900 | Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à la consommation en l'état; champignons et truffes; autres |
| 07.14.3009 | Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier; ignames (<i>Dioscorea</i> spp.); non destinés à l'alimentation pour animaux |
| ex07.14.4000 ⁽ⁱ⁾ | Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier; colocases (<i>Colocasia</i> spp.) |
| 07.14.5009 | Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier; yautias (<i>Xanthosoma</i> spp.); non destinés à l'alimentation des animaux |
| 08.11.2011 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises |
| 08.11.2012 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; groseilles à grappes |
| 08.11.2013 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; groseilles à maquereau |
| 08.11.2092 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; autres; mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises |
| 08.11.2094 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; autres; groseilles à grappes |
| 08.11.2095 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; autres; groseilles à maquereau |

| Code tarifaire douanier norvégien | Désignation des marchandises |
|-----------------------------------|--|
| 08.12.1000 | Fruits conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à la consommation en l'état; cerises |
| 10.08.5000 | Sarrasin, millet et alpiste; autres céréales; quinoa (<i>Chenopodium quinoa</i>) |
| 11.09.0010 | Gluten de froment [blé], même à l'état sec; destiné à l'alimentation des animaux |
| 12.12.2910 | Caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y compris les racines de chicorée non torréfiées de la variété <i>Cichorium intybus sativum</i>), servant principalement à la consommation humaine, non dénommés ni compris ailleurs; algues; autres; destinés à l'alimentation des animaux |
| 17.02.2010 | Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés; sucre et sirop d'érable; destinés à l'alimentation des animaux |
| 20.08.9300 | Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs; autres, y compris les mélanges, autres que ceux du n° 2008.1900; airelles rouges (<i>Vaccinium macrocarpon</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i> , <i>Vaccinium vitis-idaea</i>) |
| 20.09.8100 | Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants; jus de tout autre fruit ou légume; jus d'airelle rouge (<i>Vaccinium macrocarpon</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i> , <i>Vaccinium vitis-idaea</i>) |
| ex 20.09.8999 | Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants; jus de tout autre fruit ou légume; autres; autres; autres; jus ou concentré de myrtille |
| 22.06 | Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, saké, par exemple); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommés ni compris ailleurs |
| 23.03.1012 | Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets; résidus d'amidonnerie et résidus similaires; destinés à l'alimentation des animaux; de pommes de terre. |

⁽ⁱ⁾ Ces produits sont importés en franchise de droits. Cependant, la Norvège se réserve le droit d'introduire un droit si les produits sont importés aux fins de l'alimentation des animaux.